

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES  
SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
DES GREFFES

Paris, le 5 septembre 2022

Bureau des recrutements et de la formation  
(Bureau RHG4)

Circulaire  Note

N° téléphone : 01 70 22 87 09 / 87 43  
Adresse électronique : [rhg4.sdrhg-dsj@justice.gouv.fr](mailto:rhg4.sdrhg-dsj@justice.gouv.fr)

LE GARDE DES SCEAUX,  
MINISTRE DE LA JUSTICE

A

MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DE CASSATION  
MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR

RESPONSABLES DE BOP  
(TERRITOIRE HEXAGONAL ET OUTRE-MER)

MESDAMES ET MESSIEURS LES PREMIERS PRESIDENTS DES COURS D'APPEL  
MESDAMES ET MESSIEURS LES PROCUREURS GENERAUX PRES LESDITES COURS

RESPONSABLES D'UO

MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL SUPERIEUR D'APPEL  
MADAME LA PROCUREURE DE LA REPUBLIQUE PRES LEDIT TRIBUNAL

MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE  
MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DES GREFFES

POUR ATTRIBUTION

N° NOTE : SJ-22-267-RHG4/05.09.22

Mots clés : Rapport du jury - Examen professionnel - Directeur principal – Session 2022

Titre détaillé : Rapport du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de directeur principal du corps des directeurs des services de greffe judiciaires au titre de l'année 2022 (session du 6 janvier 2022)

Publication : INTERNET - INTRANET (permanente)

<p>MODALITÉS DE DIFFUSION Diffusion assurée par la direction des services judiciaires Sous-direction des ressources humaines des greffes Bureau RHG4</p>
--

**PIÈCE(S) JOINTE(S)** : RAPPORT DU JURY – STATISTIQUES – COPIES



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services judiciaires

Sous-direction des ressources humaines des greffes  
Bureau des recrutements et de la formation – RHG4

Paris, le **05 SEP. 2022**

Affaire suivie par : Mme LEMEE / Mme DOGGA  
Tél. 01 70 22 87 09 / 01 70 22 87 43

**LE GARDE DES Sceaux, MINISTRE DE LA JUSTICE**

**A**

**MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR DE CASSATION  
MONSIEUR LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LADITE COUR**

**RESPONSABLES DE BOP  
(TERRITOIRE HEXAGONAL ET OUTRE-MER)**

**MESDAMES ET MESSIEURS LES PREMIERS PRÉSIDENTS DES COURS D'APPEL  
MESDAMES ET MESSIEURS LES PROCUREURS GÉNÉRAUX PRÈS LESDITES COURS**

**RESPONSABLES D'UO**

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL SUPÉRIEUR D'APPEL  
MADAME LA PROCUREURE DE LA RÉPUBLIQUE PRÈS LEDIT TRIBUNAL**

**MADAME LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE  
MADAME LA DIRECTRICE L'ÉCOLE NATIONALE DES GREFFES**

**OBJET :** Rapport du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de directeur principal du corps des directeurs des services de greffe au titre de l'année 2022 (session du 6 janvier 2022).

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, le rapport du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de directeur principal du corps des directeurs des services de greffe au titre de l'année 2022 (session du 6 janvier 2022), composé :

- des éléments de présentation de l'examen professionnel (données récapitulatives, éléments statistiques, niveau des candidats et annales 2022),
- du rapport du jury,
- des copies sélectionnées par le jury parmi les copies les plus représentatives d'un bon niveau des candidats.

Vous voudrez bien assurer la diffusion de cette note auprès des chefs de juridiction, du directeur délégué à l'administration régionale judiciaire, du responsable de la gestion de la formation du service administratif régional de votre cour d'appel ainsi qu'auprès de l'ensemble des personnels intéressés.

Le sous-directeur des ressources humaines des greffes

**Éric VIRBEL**



**EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU  
GRADE DE DIRECTEUR PRINCIPAL DU CORPS  
DES DIRECTEURS DES SERVICES DE GREFFE  
JUDICIAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

**Session du 6 janvier 2022**

**ELEMENTS DE PRESENTATION**

## CALENDRIER DU RECRUTEMENT

L'ouverture de **l'examen professionnel pour l'accès au grade de directeur principal du corps des directeurs des services de greffe judiciaires** a été autorisée, au titre de **l'année 2022**, par arrêté du 13 septembre 2021, publié au *Journal officiel* de la République française le 16 septembre 2021.

Le nombre de places offertes à l'examen était fixé à **29**.

La date limite de retrait des dossiers et de clôture des inscriptions était fixée au **18 novembre 2021**.

**L'épreuve écrite** s'est déroulée le **6 janvier 2022** dans 10 centres d'examen sur le territoire hexagonal et 4 centres d'examen en outre-mer.

**L'épreuve orale** s'est déroulée du **7 au 14 mars 2022** à **l'Espace La Rochefoucauld – 11 rue de la Rochefoucauld – 75009 PARIS**.

## COMPOSITION DU JURY

Les membres du jury ont été désignés par arrêté du **22 novembre 2021** :

- **Madame Catherine COURCOL-BOUCHARD**, présidente du jury, première avocate générale honoraire à la Cour de cassation
- **Monsieur Cédric FUMERON**, greffier en chef de la cour administrative d'appel de Paris
- **Madame Stéphanie LEMAIRE**, directrice de greffe du tribunal judiciaire de Boulogne-sur-Mer
- **Monsieur Christian MIELCAREK**, directeur de greffe de la cour d'appel d'Amiens
- **Monsieur Christophe PERESAN**, directeur de greffe du tribunal judiciaire du Havre
- **Monsieur Christian RENKER**, directeur de greffe du tribunal judiciaire d'Epinal
- **Madame Caroline SAVIER**, directrice de greffe du tribunal judiciaire de Melun
- **Monsieur Thierry VALENTIN**, directeur de greffe de la cour d'appel de Metz
- **Madame Marie-Françoise ZANCHETTA**, directrice de greffe du tribunal judiciaire de Versailles

## ÉLÉMENTS STATISTIQUES

### 1/ Nombre de candidats

- En 2022

	H	F	TOTAL
<b>Candidats inscrits</b>	36	200	236
<b>Candidats présents</b>	32	166	198
<b>Candidats admissibles</b>	17	85	102
<b>Candidats admis</b>	4	25	29

**236** candidats se sont inscrits à l'examen professionnel.

Parmi ces candidats, **198** candidats se sont présentés à l'écrit.

**102** candidats ont été déclarés admissibles.

Parmi ces candidats, **101** candidats se sont présentés à l'oral.

Le taux de présence à l'écrit a été de **84 %** et le taux d'admissibilité de **51 %**.

Le taux de présence à l'oral a été de **99 %** et le taux d'admission de **28 %**.

- Au cours des sept années précédentes

Année	Postes offerts	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
<b>2014</b>	30	199	165	-	30
<b>2015</b>	30	212	166	-	30
<b>2016</b>	30	174	142	-	30
<b>2017</b>	31	183	156	93	31
<b>2018</b>	33	215	186	123	33
<b>2019</b>	37	186	161	111	37
<b>2020</b>	29	194	163	93	29
<b>2021</b>	29	216	181	78	29

## 2/ Répartition des candidats par classe d'âge

Classe d'âge	INSCRITS			ADMISSIBLES			ADMIS		
	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL
1959	0	1	1	0	0	0	0	0	0
1960-1969	9	24	33	2	4	6	1	3	4
1970-1979	10	62	72	3	28	31	0	7	7
1980-1989	17	109	126	12	53	65	3	15	18
1990-1999	0	4	4	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>200</b>	<b>236</b>	<b>17</b>	<b>85</b>	<b>102</b>	<b>4</b>	<b>25</b>	<b>29</b>

## 3/ Répartition des candidats par juridiction

### Candidats inscrits

	Cour de cassation	CA	TJ	CHA	TPR	CPH	Ministère	ENG	SAR (RGB, RGRH, RGBMP, RGF, placé...)	En détachement	En disponibilité	Autres
Femmes	2	15	102	1	3	0	11	3	59	2	1	1
Hommes	1	4	13	0	2	0	2	1	13	0	0	0
Total	3	19	115	1	5	0	13	4	72	2	1	1
Total inscrits	<b>236</b>											



### Candidats admissibles

	Cour de cassation	CA	TJ	CHA	TPR	CPH	Ministère	ENG	SAR (RGB, RGRH, RGBMP, RGF, placé...)	En détachement	En disponibilité	Autres
Femmes	1	8	43	0	1	0	3	1	27	1	0	0
Hommes	1	1	3	0	0	0	2	0	10	0	0	0
Total	2	9	46	0	1	0	5	1	37	1	0	0
Total inscrits	102											

### Candidats admis

	Cour de cassation	CA	TJ	CHA	TPR	CPH	Ministère	ENG	SAR (RGB, RGRH, RGBMP, RGF, placé...)	En détachement	En disponibilité	Autres
Femmes	1	3	16	0	0	0	0	0	5	0	0	0
Hommes	0	1	0	0	0	0	1	0	2	0	0	0
Total	1	4	16	0	0	0	1	0	7	0	0	0
Total inscrits	29											

## NIVEAU DES CANDIDATS

Épreuve écrite d'admissibilité		Moyenne	Meilleure copie	Nombre de copies
Épreuve n° 1	Rédaction d'une note	9.94	17.5	198

Nombre de points obtenus par le dernier candidat déclaré admissible : 10 points sur 20 (soit un seuil à 10/20).

Épreuve orale d'admission		Moyenne	Meilleure note	Nombre de candidats présents
Épreuve n° 2	Epreuve orale RAEP	11.53	17	101

Nombre de points obtenus par le dernier candidat admis : 25 points sur 40 (soit un seuil à 12,5/20).

\* La moyenne tient compte de toutes les notes.

## NATURE DES ÉPREUVES

La nature des épreuves et le programme de l'examen professionnel sont fixés par l'arrêté du 29 avril 2016 fixant l'organisation générale et la nature des épreuves ainsi que la composition du jury publié au Journal officiel du 21 mai 2016. Cet examen comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

### **ADMISSIBILITE**

**Aucun document n'est autorisé.**

#### **ÉPREUVE ÉCRITE (durée : trois heures)**

L'épreuve écrite d'admissibilité consiste, à partir d'une mise en situation professionnelle s'appuyant sur un dossier documentaire, en la rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à l'analyse et sa capacité à dégager des solutions opérationnelles.

### **ADMISSION**

**Aucun document n'est autorisé.**

#### **ÉPREUVE ORALE (durée : trente minutes maximum, dont cinq minutes maximum d'exposé)**

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier l'expérience professionnelle du candidat, l'aptitude à exercer de nouvelles responsabilités, ses motivations et ses qualités personnelles. L'entretien débute par un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé à partir de son dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle sur des questions relatives aux connaissances administratives générales, à son environnement professionnel, aux fonctions exercées ainsi que sur des situations pratiques.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle constitué par le candidat.

## **LE SUJET DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ**

Vous êtes directeur de greffe adjoint d'une cour d'appel située dans un bâtiment historique du XIX<sup>ème</sup> siècle classé, appartenant à l'Etat, abritant la cour d'appel et le tribunal judiciaire. Lors de la dernière conférence budgétaire, il a été relevé que le site était très au-delà des ratios moyens de dépenses énergétiques.

Dans le prolongement de la COP 26, il incombe aux juridictions de proposer la mise en œuvre de mesures concrètes pour contribuer à l'effort citoyen de développement durable.

A l'initiative des chefs de cour, le directeur de greffe vous demande d'établir une note proposant les actions pertinentes et les conditions de leur mise en œuvre permettant tant de réduire les dépenses énergétiques que de contribuer à cet effort citoyen.

### **Documents :**

- Document 1 : Procès-verbal de la commission plénière du 26 octobre 2021 (pages 1 à 2) ;
- Document 2 : Document interne sur l'état sanitaire général (page 3) ;
- Document 3 : Article intranet du 03 juin 2021 « la DIR SG s'engage en faveur du développement durable » (pages 4 à 5) ;
- Document 4 : Document interne « Année 2021 : coût du chauffage en €/m<sup>2</sup> (juridictions avec chauffage gaz ou urbain ou au fuel) » (page 6) ;
- Document 5 : Article intranet du 21 mai 2021 « Démarche environnementale : le département immobilier de la DIR SG Grand Centre s'engage » (pages 7 à 8) ;
- Document 6 : Article intranet du 18 mai 2021 « CUBE 2020 : économisez de l'énergie et remportez le concours ! (pages 9 à 10) ;
- Document 7 : Article economiedenergie.fr « Agir pour l'environnement » (pages 11 à 14).

**EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU  
GRADE DE DIRECTEUR PRINCIPAL DU CORPS  
DES DIRECTEURS DES SERVICES DE GREFFE  
JUDICIAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

**Session du 6 janvier 2022**

**RAPPORT DU JURY**

Partiellement renouvelé cette année (trois départs, dont celui du président), le jury était composé de quatre femmes et cinq hommes.

Les journées de cohésion du jury, au cours desquelles une formation spécifique a été dispensée aux membres du jury par un cabinet de formation, tant pour l'épreuve écrite que pour l'épreuve orale, ont été déterminantes pour préparer le sujet de l'épreuve écrite et la grille d'évaluation.

Celle-ci est en effet indispensable pour apprécier en toute objectivité le contenu des copies des candidats.

Les épreuves se sont déroulées conformément à l'arrêté du 29 avril 2016, pris en application du décret du 13 octobre 2015 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des services de greffe judiciaire, qui a instauré une épreuve écrite d'admissibilité d'une durée de trois heures et une épreuve orale de trente minutes, dont cinq minutes maximum de présentation.

## **1 – L'épreuve écrite**

Sur la forme, l'expression et le style employés ont été, de façon générale, convenables. S'agissant d'une épreuve rédigée de façon manuscrite, les candidats doivent cependant veiller à être parfaitement lisibles.

La plupart des candidats ont présenté un plan s'inspirant largement de l'énoncé du sujet. Ils se sont trop souvent bornés à inventorier les constatations et les actions de remédiation correspondantes sans imaginer les interactions entre celles-ci.

Une part significative des candidats n'a pas pris le temps d'analyser la situation dans laquelle le sujet les plaçait, ce qui les a conduits à ne pas utiliser la voie hiérarchique attendue. A cet égard, le jury rappelle une nouvelle fois la nécessité de bien lire le sujet afin de répondre à la commande.

Le jury a cependant apprécié la variété de propositions formulées, qui révèle la diversité des profils et des parcours des candidats, mais aussi leur capacité de conception de solutions parfois innovantes.

## **2 – L'épreuve orale**

La composition des sous-jurys de l'oral a été modifiée chaque jour, permettant ainsi à chacun de travailler avec l'ensemble des membres du jury. Cette méthode de composition a favorisé une approche homogène des attributions et missions confiées aux directeurs principaux des services de greffe.

Les règles sanitaires ont été respectées pendant le temps d'attente des candidats et pendant l'épreuve (gel hydro-alcoolique disponible, désinfection de la table du candidat, aération de la salle d'examen). Le port du masque, tant par les membres du jury que par les candidats, n'a pas perturbé le déroulement des épreuves.

La plupart des candidats ont respecté le temps de présentation avec une construction classique de son contenu (postes occupés, contenu des attributions...) sans toujours le

mettre en perspective avec les qualités professionnelles attendues pour l'accès au grade de principal. Se bornant à un exposé chronologique de leur parcours professionnel, peu d'entre eux sont parvenus à le mettre en valeur, même s'il était riche et varié.

Le jury rappelle aux candidats qu'il prend soin de lire attentivement les RAEP avant leurs auditions. La présentation orale vient compléter ce document et les candidats doivent donc se garder de reprendre intégralement dans leur présentation, parfois mot pour mot, ce qu'ils ont répondu aux questions du RAEP.

Le jury a par ailleurs regretté le caractère stéréotypé de certains RAEP, qui ne lui permettent pas d'appréhender les points forts et les motivations qui constituent la singularité de chaque candidat.

S'agissant de l'entretien avec le jury, il a été noté que la plupart des candidats avaient une bonne connaissance de l'environnement judiciaire et savaient maîtriser leur stress.

Certains ont su faire preuve d'une vraie réflexion face aux questionnements et d'un réel bon sens dans leurs réponses. D'autres se sont contentés de réponses stéréotypées, sans prise de recul sur les mises en situation proposées, alors que celles-ci, fondées sur l'expérience vécue des examinateurs, étaient facilement analysables pour une réponse pertinente.

Le jury attendait plus de sincérité dans l'expression des candidats, étant à la recherche de personnalités témoignant d'une maturité professionnelle indispensable pour le profil de poste convoité.

Le jury a, comme l'année précédente, constaté une méconnaissance fréquente des sujets d'actualité du ministère de la Justice.

Il insiste à nouveau sur la nécessité, pour les candidats à l'examen professionnel d'accès au grade de directeur principal du corps des directeurs des services de greffe, de connaître les fondamentaux du statut.

La présidente du jury

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Courcol-Bouchard', written over a faint, light blue printed signature.

Madame Catherine COURCOL-BOUCHARD

**EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU  
GRADE DE DIRECTEUR PRINCIPAL DU CORPS  
DES DIRECTEURS DES SERVICES DE GREFFE  
JUDICIAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

**GRILLES VIERGES D'ÉVALUATION  
DES ÉPREUVES ÉCRITE ET ORALE**

**ATTENTION**

Les grilles vierges d'évaluation présentées ci-après concernent exclusivement l'examen professionnel pour l'accès au grade de directeur principal du corps des directeurs des services de greffe judiciaires visé dans le présent rapport et sont susceptibles d'évolution pour les prochains recrutements.



**DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES**  
SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DES GREFFES  
Bureau des recrutements et de la formation (RHG4)

**Examen professionnel - Directeur principal des services de greffe judiciaires**      Année : **2022**

**Numéro de copie :**

**Grille d'évaluation - Note administrative**

<b>Epreuve écrite</b>	<b>--</b>	<b>-</b>	<b>-/+</b>	<b>+</b>	<b>++</b>
FORME					
DÉVELOPPEMENT					
Note sur 20				/	20



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES**

**SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DES GREFFES**

Bureau des recrutements et de la formation (RHG4)

**Grille d'évaluation - Epreuve orale**

**Examen professionnel pour l'accès au grade de directeur principal  
du corps des directeurs des services de greffe judiciaires - 2022**

Nom du candidat :

Date :

<b>Epreuve : Entretien avec le jury Critères d'appréciation</b>	<b>--</b>	<b>-</b>	<b>-/+</b>	<b>+</b>	<b>++</b>
Exposé du candidat					
Manager et se positionner					
Motivations					
Connaissances administratives générales					
				<b>/</b>	<b>20</b>

**EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU  
GRADE DE DIRECTEUR PRINCIPAL DU CORPS  
DES DIRECTEURS DES SERVICES DE GREFFE  
JUDICIAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

**Session du 6 janvier 2022**

**SÉLECTION DE COPIES**

**ATTENTION**

**Les copies sélectionnées et présentées ci-après ne constituent pas un corrigé type. Il s'agit d'une sélection réalisée par le jury parmi les copies les plus représentatives d'un bon niveau des candidats.**

Cour d'appel de XX

XX, le 6 janvier 2022

Le/La directeur de greffe adjoint de la  
Cour d'appel de  
Au  
Directeur de greffe

Note en vue de la réduction des dépenses énergétiques et prise en considération du développement durable.

Le développement durable est une préoccupation ministérielle forte. Il répond à un enjeu environnemental, économique et financier relayé par les objectifs de la COP 26.

Or, force est de constater que notre site judiciaire doit désormais s'inscrire dans une démarche écoresponsable pour réduire ses dépenses énergétiques.

Pour impulser cette dynamique, vous m'avez demandé une note détaillant les difficultés rencontrées en matière de dépenses énergétiques au regard du contexte local (I) avant de vous proposer un plan d'action " vert " pour réduire ces dépenses. (II)

#### I/ Etat des lieux et de perspectives d'amélioration de l'existant.

Une analyse de l'existant et des spécificités locales (A) s'impose avant de préciser les moyens à mettre en œuvre pour réduire les dépenses énergétiques (B) et une méthodologie pour y parvenir doit être envisagée (C)

#### A/ Un diagnostic préalable indispensable

La dernière conférence budgétaire a porté à notre connaissance le constat d'un niveau très au-dessus des ratios par m<sup>2</sup> de consommations énergétiques pour le site judiciaire qui comprend la cour d'appel et le tribunal judiciaire (TJ).

Un examen visuel des combles du bâtiment permet de constater l'absence d'isolation qui génère une déperdition de chaleur.

Le même constat peut-être effectué au niveau de l'état des fenêtres en simple vitrage qui laissent passer l'air et dont l'étanchéité n'existe plus.

Par ailleurs, dans un bâtiment du XIXe siècle, on peut douter de l'isolation des murs qui devra être testée.

S'agissant des moyens de locomotion, on peut déplorer l'absence de mutualisation des véhicules de service entre les deux juridictions mais plus spécifiquement un parc automobile ancien, fonctionnant aux énergies fossiles au diesel et à l'essence.

L'absence de places de parking pour les véhicules des personnels est soulevée de manière récurrente lors des différentes assemblées (magistrats et fonctionnaires de permanence et ceux travaillant dans les cabinets d'instruction) tout comme l'absence de parcs à vélos, lesquels stationnés à l'extérieur subissent des dégradations.

La proximité d'arrêts de bus et de métro, du palais permet toutefois de limiter cette difficulté. En outre, il faudra tenir compte des dernières délibérations de la Commission patrimoine composée des élus et des architectes des bâtiments de France qui s'orientent vers une limitation stricte du nombre de places de parkings dans la cour d'honneur de la cour d'appel au regard du classement du bâtiment. La consommation élevée de papier d'impression a été pointée en commission plénière.

Face à cette situation, il convient de proposer des solutions concrètes de mise aux normes thermiques du bâtiment au regard des orientations lancées dans le sillage de la COP 26.

#### B/ Propositions d'amélioration de l'existant.

Pour accélérer l'action vers les objectifs de la COP 26, moderniser la Justice et améliorer son image dans l'opinion publique, il convient de réduire le coût des consommations d'énergie.

Pour baisser la consommation de gaz, il pourrait être envisagé des travaux permettant le remplacement de tous les éclairages du bâtiment par des éclairages avec technologie LED, qui pourrait être couplé dans les circulations à des détecteurs de présence.

La comptabilité d'une installation de panneaux photovoltaïques, avec le classement du bâtiment se fera avec la validation de l'architecte des bâtiments de France.

Pour baisser la consommation d'électricité, il paraît indispensable de changer la chaudière par une chaudière à condensation à haute performance énergétique.

La vérification du calorifugeage des conduites d'eau et l'installation de thermostats sur les radiateurs qui en sont dépourvus semblent inéluctables également.

L'isolation du bâtiment passe inévitablement par celle des combles après une vérification de l'état de la toiture pour éviter les ponts thermiques et les déperditions de chaleur.

L'isolation des murs intérieurs sera à étudier compte tenu du classement du bâtiment qui est un obstacle au doublement des murs extérieurs.

Des perspectives d'économie sont à prévoir avec le remplacement de l'ensemble des huisseries par doubles vitrages.

S'agissant de l'absence des places de parking, une des pistes de réflexion serait la recherche de places de stationnement à louer auprès d'autres administrations (mairie, préfecture) ou auprès de sociétés gestionnaires de parkings souterrains.

Cependant, il semble plus dans l'esprit de la COP 26 qui prône une réduction de l'emprunte carbone, d'inciter au co-voiturage. L'achat de râteliers de vélos en nombre suffisant devra être budgété, la création d'un local à vélo pourrait être également étudiée.

Enfin, la vétusté du parc automobile autorise la demande de renouvellement auprès du SAR pour les véhicules hybrides ou électriques. Si une telle demande aboutissait, l'installation de bornes de chargement devra être concomitante.

Ces mesures nécessitent une méthodologie à adopter.

### C/ Méthodologie à suivre

Je me permets de vous rappeler que le classement du bâtiment va imposer le recours à l'architecte des bâtiments de France pour toute validation des travaux et leur suivi.

Par ailleurs, l'intervention du responsable de la gestion du patrimoine immobilier (RGPI) m'apparaît indispensable dans la mesure où certains travaux (remplacement des éclairages par exemple) pourraient bénéficier d'une prise en charge financière sur les crédits immobiliers régionaux.

Une réunion de lancement des travaux est à prévoir à laquelle seront conviés les chefs de cour, les chefs de juridiction et directeurs de greffe des deux sites, le RGPI, le magistrat délégué à l'équipement ainsi que le Département immobilier (DI).

Cette réunion aura pour objectif d'informer les participants sur les travaux réalisés selon un calendrier de réalisation.

Un référent local pourrait être désigné lors de cette réunion, lequel serait chargé de représenter le palais lors des différentes réunions de chantier.

Des comptes-rendus écrits, et des informations lors des assemblées permettront d'échanger sur l'avancée des travaux car ces derniers sont à concilier avec d'autres chantiers en cours dans la juridiction.

Au-delà de ces actions techniques, il convient dorénavant d'inscrire ces.

### II/ Des actions à mettre en œuvre dans la prise en considération du développement durable.

L'incitation à l'écoresponsabilité nécessite de prioriser des actions (A) pour permettre l'implication de tous (B). Pour cela des mesures d'accompagnement doivent être formalisées (C).

#### A/ Des actions écoresponsables à prioriser

Si l'écoresponsabilité est une sensibilité de tout en chacun, elle peut-être impulsée par une pluralité de mesures comme la mise en place de points de collecte à des endroits stratégiques pour le tri des déchets en partenariat avec la société de nettoyage.

Une commande supplémentaire à brève échéance de matériel de visioconférence pourrait permettre de limiter les déplacements et limiter les impossibilités de faire.

De manière générale, il convient de généraliser la dématérialisation des échanges (PLEX, PLINE...)

Afin de poursuivre les économies, il pourrait être envisagé la mise en place d'un système de badge ou de codes sur tous les copieurs. Outre une économie de papier, elle renforcerait la confidentialité.

J'envisage également en lien avec le SAR, la commande de papier recyclé.

Je propose lors des différentes assemblées de rappeler la nécessité d'imprimer par défaut en recto /verso et de vérifier l'imprimante sélectionnée. A cette occasion, il pourrait préciser aux personnels l'interdiction des radiateurs d'appoint quand les travaux de chauffage et d'isolation auront été effectués (conformément au point validé au COGES)

Une nouvelle diffusion du message de la DSJ sur la mise en place d'1 forfait mobilité de 200€ par an semble appropriée pour inciter les usagers à favoriser un mode de transport alternatif et durable.

Le télétravail est également à privilégier à chaque fois qu'il est possible.

Enfin et pour aller plus loin, il pourrait être évoqué lors du prochain comité de gestion la participation de notre juridiction au concours CUBE 2022 (concours usage bâtiment efficace) et participer à l'action nationale pour le développement durable.

Des perspectives d'économies importantes semblent envisageables, à l'instar du TJ de Montpellier qui a réalisé 11% d'économie d'énergie en 2020.

Au delà de cette écoresponsabilité organisée et incitative, il convient de favoriser des gestes éco-responsables.

#### B/ Des gestes écoresponsables

Moderniser la justice et notre juridiction suppose l'implication de tous.

Je propose le renouvellement de la campagne d'affichage dans les couloirs, lieux de convivialité afin d'inciter les magistrats et fonctionnaires à éteindre les lumières quand ils quittent 1 pièce, à baisser le chauffage dès lors qu'une fenêtre est ouverte ou encore à signaler toute fuite d'eau.

Des mails seront diffusés pour sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques. L'optimisation des ressources informatiques doit être rappelée (suppression des veilles des appareils informatiques, extinction des ordinateurs non utilisés)

Des propositions de covoiturage pourront être affichées également dans les lieux de convivialité.

Je vous propose en outre de prendre attache avec le gestionnaire des distributeurs de boissons pour 1 distribution facultative des gobelets plastiques et permettant à ceux qui le souhaitent d'utiliser leurs propres tasses.

La communication pour permettre l'adhésion du plus grand nombre passe par un accompagnement nécessaire.

#### C/ Mesures d'accompagnement

La communication globale est un facteur clé pour permettre la sensibilisation et l'implication de tous.

Je propose la constitution d'un groupe de travail auquel seront conviés les chefs de Cour, les chefs de juridiction, les directions des greffes des deux sites mais aussi les magistrats et fonctionnaires volontaires.

Cette réunion permettra de définir les bonnes pratiques mais aussi les objectifs et les priorités pour y parvenir. Un référent pourra même être désigné pour mettre en place les mesures validées par le groupe.

A l'instar de l'informatique, une charte des gestes écoresponsables pourrait être élaborée dont la signature engagerait moralement son signataire.

Des journées ou demi-journées de sensibilisation aux leviers de l'écoresponsabilité pourraient être organisées en lien avec le SAR.

Afin de démontrer notre implication, une communication généralisée aux autres juridiction du ressort et aux structures du droit semble pertinente. Un article sur Intranet pourrait être conçu pour concrétiser notre démarche.

Je reste à votre disposition et à votre écoute pour toutes précisions que vous souhaiteriez obtenir.

Le directeur de greffe adjoint.



COUR D'APPEL DE A

A, le 6 janvier 2022

Le directeur de greffe adjoint

Le directeur de greffe adjoint

à

Monsieur le directeur de greffe

La Cour d'appel de A.

Objet : Note proposant des actions pertinentes et les conditions de l'eau mise en œuvre permettant tant de réduire les dépenses énergétiques que de contribuer à l'effort citoyen de développement durable.

Monsieur le directeur de greffe,

Lors de la dernière conférence budgétaire et de la commission restreinte du 26 octobre 2021, il a été remonté des insuffisances en matière de dépenses énergétiques et de mesures éco-responsables, aujourd'hui indispensables compte tenu des exigences demandées aux administrations en matière de développement durable.

Comme vous me l'avez demandé, je vous transmets cette présente note proposant un certain nombre de mesures, certaines applicables très rapidement, pour réduire significativement la dépense énergétique (I) et pour promouvoir les actions contribuant à l'effort citoyen de développement durable. (II)

#### I-Réduire la dépense énergétique.

Dans un premier temps et avant d'envisager quelques mesures, j'ai invité des professionnels à établir des diagnostics énergétiques afin de travailler sur des constats réels et non des ressentis.

Ce DPE (diagnostic de performance énergétique) nous a été remis il y a deux semaines. Je vous propose les mesures suivantes selon chacun des postes énergétiques.

#### A - Le chauffage

Notre chaudière est au gaz et est énergivore. De même, le prix de cette énergie est en constante augmentation du fait de tensions géopolitiques sur lesquelles nous n'aurons, bien évidemment, jamais de moyens d'action. Aussi, j'ai fait établir un devis pour remplacer ces deux vieilles chaudières par des matériels thermo-dynamiques électriques. Le prix de ces équipements ne peuvent bien entendu pas être supporté par le budget de proximité de la Cour d'appel. Toutefois, si cette mesure était retenue par les chefs de Cour et vous-même, nous pourrions l'intégrer dans les demandes du dialogue de gestion de cette année. Cette dépense pourrait être supportée par le département immobilier de la direction inter-régionale.

Par ailleurs, il a été mis en évidence lors du diagnostic que la déperdition de chaleur était très importante, pour deux raisons principales : le manque d'isolation des combles et l'état des fenêtres.

- Concernant l'isolation des combles, un artisan certifié RGE réalise actuellement un devis afin de projeter dans l'ensemble des combles une laine isolante. Cela nous permettrait de gagner environ 2 degrés.

- Concernant les fenêtres, la situation est plus délicate. En effet, notre bâtiment est classé et date du XIXe siècle. Ainsi, il nous faut l'autorisation des architectes des Bâtiments de France pour remplacer à l'identique l'ensemble des fenêtres du Palais de Justice. L'opération est considérable et extrêmement chère.

Aussi, je vous propose une solution secondaire. J'ai demandé à deux associations, - une IAE (insertion par l'activité économique) qui permet à de jeunes sans diplôme de travailler leur insertion professionnelle et un ESAT, qui permet à des travailleurs handicapés de travailler, - d'établir des devis pour réparer les fenêtres qui peuvent l'être : remplacer des joints, refaire les peintures... Pour les fenêtres trop abîmées, j'ai demandé à l'entreprise B de travailler sur un devis afin de poser une vitre en contre-façade permettant ainsi de couper les arrivées d'air.

Ces trois mesures devraient nous permettre de réduire nos besoins en chauffage.

## B - L'eau

Après le dépôt du DPE, j'ai demandé à l'entreprise C, spécialisée en plomberie et sanitaire, de dresser un devis pour réparer les robinets et chasse d'eau défectueuses afin de réduire les fuites d'eau. Nous pourrions demander au service des marchés publics du SAR d'établir un contrat de maintenance dans ce domaine avec une vérification périodique et remplacement systématique en cas de dysfonctionnement.

Nous pourrions également faire installer sur chaque robinet un système de mousseur, pour limiter le débit d'eau, et un mitigeur avec un arrêt automatique pour éviter les pertes qui pourraient être liées à un robinet mal fermé. Je pourrai faire établir rapidement un devis si vous reteniez cette proposition.

Par ailleurs, nous pourrions faire installer quelques bacs de récupération des eaux de pluie, afin d'arroser les parterres de la Cour d'honneur.

Enfin, il faudra mener des actions de sensibilisation et de pédagogie.

Je travaille actuellement à la recherche d'affiches ludiques, notamment disponibles sur le site internet du Ministère de l'écologie et la transition énergétique, que nous pourrions déployer dans les lieux propices.

## C - L'électricité

Pour réduire notre consommation électrique, plusieurs actions simples et peu coûteuses peuvent rapidement être mises en place :

- le relampage ; c'est-à-dire remplacer toutes les ampoules thermiques par des ampoules basse consommation ou des LED.

- poser des détecteurs de mouvement dans chaque local technique, sanitaires ou couloir afin d'éclairer que le temps nécessaire.

- faire vérifier notre système GTB qui permet la gestion automatisée des fluides (chauffage à telle température de telle heure à telle heure,...)

De même, nous pourrions nous faire accompagner d'un architecte d'intérieur spécialisé réaménager les bureaux de telle façon qu'il gagne en luminosité. Les travaux de déménagement et de peinture pourraient être effectués par l'association IAE. Ceci nous permettrait d'éteindre certaines lumières.

Par ailleurs, nous pourrions mener une étude pour faire installer sur les très nombreux mètres-carrés de toiture, des panneaux photo-voltaïques afin de produire une partie de l'électricité que nous utilisons.

Une fois les travaux d'isolation et de modernisation de la chaudière effectués, il serait opportun d'interdire l'utilisation des chauffages d'appoint qui sont énergivores.

Enfin, il nous faut mener des actions de sensibilisation sur la nécessité d'éteindre son ordinateur, l'imprimante, le scanner, mais également débrancher les cafetières, les bouilloires, ou les micro-ondes les soirs en partant (ce qui relève, de surcroît, des recommandations en matière de sécurité incendie.)

Ces mesures vont nous permettre de réduire notre consommation énergétique. Je vous propose maintenant une série de mesures permettant de développer notre contribution à l'effort citoyen.

## II- Contribuer à l'effort citoyen

Je vous propose une série de mesures issues directement des remarques relevées lors de la commission plénière du 26 octobre 2021 (A). Je vous expose les mesures apportées dans le cadre de la boîte à idées que vous avez mis en place à la suite de la commission plénière (B).

### A- Propositions des mesures issues des remarques relevées lors de la commission restreinte

Je vous propose une série de six mesures impliquant des dépenses très limitées :

\* diminuer la consommation de papier : je peux rapidement rédiger une note de service demandant à chacun d'entre nous d'imprimer que ce qui est strictement nécessaire. Il est également très simple paramétrer l'ensemble des moyens d'impression du Palais de Justice en recto/verso par défaut. Enfin, une action en profondeur du développement de la dématérialisation notamment pour les convocations et notifications aux partenaires extérieurs par courriel pourrait être menée par chaque directeur responsable de service dans les matières qui les concernent

\* parc automobile : je vous propose de remplacer 5 des 6 véhicules de fonctions thermique par des électriques. La plupart des trajets effectués sont d'une distance inférieure à l'autonomie de la batterie électrique d'environ 300 km. Pour ces trajets, il n'y a donc pas lieu de continuer à utiliser une voiture

thermique, ce qui réduira notre empreinte carbone et nos émissions de gaz à effet de serre. Il faudra, au préalable, faire installer des bornes recharge sur le parking.

\* gestion des déchets : un avenant au contrat d'entretien et de nettoyage nous permettrait la mise en place de Points d'Apport Volontaire c'est-à-dire des tables de recyclage où chaque agent viendra déposer dans des bacs identifiés les déchets qui peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Une action d'accompagnement et de pédagogie est à mener pour s'assurer de la réussite de ce dispositif.

\* développer le télé-travail : outre les bénéfices du télé-travail notamment sur le rendement de nos agents, force est de constater que le fait de l'absence de déplacement de l'agent réduit l'empreinte carbone.

Il nous faudrait pour cela inciter les agents à partir en télétravail, peut être déjà en les obligeant à tester.

\* développer le co-voiturage : il a été relevé que le parking est sous-dimensionné pour permettre à tous les agents de se garer. Le co-voiturage peut être une solution à ce problème, tout en permettant de réduire l'empreinte carbone.

Nous pourrions recenser les villes de résidence de nos agents et mettre en relations ceux qui vivent proches les uns des autres.

Nous pourrions aussi prioriser les places sur le parking aux agents qui viennent au travail en co-voiturant.

Nous pourrions enfin de nouveau communiquer sur les dispositions du forfait mobilité durable de 200€ annuel pour les agents qui co-voiturant un certain nombre de jours par an.

\* sécuriser le parkage de vélos des agents utilisant ce mode de transport : les dégradations régulières sur les vélos de nos agents sont nécessairement un frein à l'utilisation et au développement de ce mode de transport.

Il y a un local sous escaliers central qui n'est pas utilisé et en mauvais état qui pourrait tout à fait être utilisé comme parking à vélo. L'ESAT est prêt à le remettre en état (changement de la porte, peinture, ...) et l'entreprise E a déjà établi le devis pour y poser un digicode.

Outre ces six mesures, la boîte à idées qui a été installée a permis de mettre en évidence des mesures que nous pourrions mettre en place pour contribuer davantage à l'effort\_citoyen en matière du développement durable.

## B- Proposition des mesures issues de la boîte à idées

A l'issue de la commission restreinte de 26 octobre dernier, vous avez mis en place une boîte à idées incitant chacun des membres du Palais de Justice à soumettre une mesure nous permettant de contribuer à l'effort citoyen du développement durable.

Je vous informe ainsi des mesures qui sont les plus souvent revenues :

\* achat de gobelets réutilisables et de gourdes à l'effigie de la Cour d'appel ou du Tribunal judiciaire afin de réduire la consommation de plastiques notamment lors de l'utilisation des machines à café ou lors des moments de convivialité. Ceci pourrait être confié à l'association du personnel du Palais de Justice.

\* installation de ruches et plantation d'arbres fruitiers dans le jardin à l'arrière du Palais de Justice, permettant ainsi le développement du nombre d'abeilles dans notre ville, indispensable à la pollinisation, et la plantation d'arbres.

La distribution du miel produits et des fruits récoltés serait, de surcroit, un évènement de convivialité permettant de contribuer à développer le lien social à l'intérieur du Palais de Justice.

\* installation de cendriers pour récupérer les mégots de cigarette, jetés au sol devant le Palais.

Une association peut récupérer les mégots pour les transformer en laine d'isolation.

\* mise en place d'un partenariat entre nos agents et des producteurs locaux pour la vente de produits locaux.

Ceci pourrait également être confié à l'association du personnel du Palais de Justice.

\* mise en place d'un groupe de travail sur la réduction de l'envoi des courriels (comme par exemple pour les destinataires en copie) permettant ainsi de réduire l'empreinte carbone.

Par ailleurs, je vous propose de nommer Madame F, greffière, comme référent développement durable. En effet, cette dame a une appétence reconnue de tous en matière d'écologie et d'éco-responsabilité. Elle a été lors des différentes recherches, source de propositions réalistes, pertinentes et innovantes.

Enfin, pour amener un enjeu et créer une volonté collective, je vous propose de nous inscrire au concours CUBE de l'année prochaine : cette compétition incite les entreprises et les administrations à réduire leur consommation énergétique, avec un classement à l'issue de l'année de compétition.

Restant à votre disposition pour toute précision, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur de greffe à l'expression de mon profond respect.

XXX

Directeur du greffe adjoint